

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024.00333

GENILAC - ECHANGEUR DU SARDON - ACQUISITION D'UN TÈNEMENT FONCIER DANS LE CADRE DU PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

Pouvoirs :

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

RECU EN PREFECTURE

Le 21 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240613-D20240033310

Date de mise en ligne : 21 juin 2024

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Julien LUYA,
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024

GENILAC - ECHANGEUR DU SARDON - ACQUISITION D'UN TENEMENT FONCIER DANS LE CADRE DU PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT

Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé le Plan Partenarial d'Aménagement (PPA) du Gier, de l'Ondaine et de Saint-Etienne Sud qui s'étend sur 13 communes. Ce plan a pour objectif d'accélérer la requalification des territoires de fond de vallée du Gier et de l'Ondaine ainsi que les quartiers Sud de Saint-Etienne.

A cheval sur les communes de Genilac et de Rive-de-Gier, le secteur de l'échangeur du Sardon fait partie des priorités d'intervention du PPA qui prévoit une recomposition globale de la zone comprise entre le Gier et l'A47 : libération des abords du cours d'eau - notamment les parties en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Gier (PPRI), aménagement du grand Parc du Gier et d'une voie cyclable.

Par ailleurs, le réaménagement de l'échangeur autoroutier du Sardon, réalisé par la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIRCE) dans le cadre de l'amélioration de l'axe Saint-Etienne-Lyon, permettra une séparation des flux routiers par la création d'une nouvelle bretelle d'entrée à l'A47 qui délesterà la voie de desserte locale constituée par l'impasse du château.

Ces deux projets impliquent une démarche volontaire de maîtrise foncière. Ainsi Saint-Etienne Métropole a acquis fin 2023 plusieurs lots de copropriété au 12 impasse du château à Genilac.

La présente délibération concerne l'acquisition des lots restants de cette copropriété ainsi que du tènement limitrophe situé 22, impasse du château.

Par promesse de vente signée le 21 mai 2024, M. Christophe BREARD s'est engagé à vendre plusieurs lots de copropriété à usage d'habitation, sis 12, impasse du château, sur la parcelle cadastrée D 1003, ainsi que la parcelle cadastrée D 1004, à usage de jardin.

Le prix de vente, de 212 000 €, est conforme à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) du 5 mars 2024 référencé 2023-42225-60560. L'acte de vente sera reçu par Maître EHRET, notaire à Rive-de-Gier (42800), 16, boulevard Fleurdelix.

Un différé de jouissance de six mois, à compter de la signature dudit acte, est accordé à M. BREARD pour lui permettre de réaliser les démarches et travaux liés à son nouveau logement tout en restant occupant de son logement actuel.

Par promesse de vente signée le 21 mai 2024, M. Alain BOURLIONNE s'est engagé à vendre un tènement immobilier sis 22, impasse du château, sur la parcelle cadastrée D 913, comportant un terrain nu, un dépôt avec garage et un immeuble de deux logements.

Le prix de vente, de 350 000 euros, est conforme à l'avis du domaine du 7 mars 2024 référencé 2023-42225-60647. L'acte de vente sera reçu par Maître PORTE, notaire à Saint-Etienne (42000), 41, rue des Acières.

L'immeuble d'habitation sera vendu occupé par deux locataires dont Saint-Etienne Métropole assurera le relogement via l'intervention d'un prestataire spécialisé qu'elle missionnera.

Un différé de jouissance de trois mois, à compter de la signature dudit acte, est accordé à M. BOURLIONNE pour lui permettre de débarrasser le dépôt.

Les frais et honoraires de ces deux actes seront pris en charge par Saint-Etienne Métropole.

La présente délibération a également pour objet d'autoriser Saint-Étienne Métropole à déposer un permis de démolir pour ces biens.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'acquisition des deux biens décrits ci-dessus, auprès de Messieurs Christophe BREARD et Alain BOURLIONNE, dans le cadre du plan partenarial d'aménagement et des aménagements de voirie liés à l'échangeur de l'A47 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les actes authentiques afférents qui seront reçus par Maître EHRET, notaire à Rive-de-Gier pour le 12 impasse du château et par Maître PORTE, notaire à Saint-Etienne pour le 22 impasse du château ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à déposer une demande de permis de démolir pour ces biens ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2024 sur les lignes budgétaires indiquées ci-après :**
 - **Budget principal - Opération 470 — Réserves foncières d'opportunité – PPA : pour 70 % (acquisition + frais de vente) ;**
 - **Budget voirie : opération 327 - VOINT Echangeurs de la Vallée du Gier : pour 30 % (acquisition + frais de vente).**

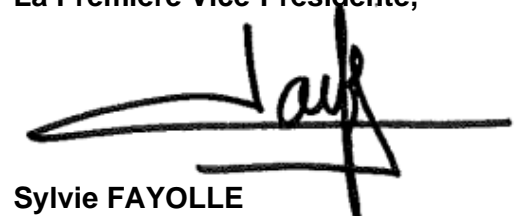
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE